

DÉLIBÉRATION N°2025-36

MISE À JOUR DES BUDGETS PAR OPÉRATION

Le mercredi 12 novembre 2025 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Chantal EYMEUD - Adeline DUMON - Richard GALY –
Coline HOUSSAYS - Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Élodie PRESLES –
Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Richard GALY
Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Bruno GENZANA - Virginie PIN - Claire RANNOU - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-28 d'Arsud du 26 avril 2022 portant sur les 60 ans du Rapatriement des Français d'Algérie,

VU la délibération n°2025-01 d'Arsud du 5 février 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 d'Arsud,

VU la délibération n°2025-06 d'Arsud du 5 février 2025 portant sur les Forums et le Prix littéraire des lycéens 2025,

VU la délibération n°2025-14 d'Arsud du 5 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025,

VU la délibération de ce jour adoptant la Décision modificative 2025,

Considérant :

- Que le Conseil d'Administration a autorisé des enveloppes budgétaires maximum par opération, lors de la séance du 5 février 2025,
- Qu'en cours d'exploitation, des coûts supplémentaires incompressibles sont apparus pour certaines opérations,
- Que, de la même manière, des économies sont réalisées,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20251112-2025-36-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2025

- Que le contexte économique et politique amène à apporter, en lien avec les financeurs, des ajustements à la marge dans la réalisation de certaines opérations, notamment leur calendrier,
- Que le vote du budget par nature permet de redéployer des budgets,
- Qu'il est nécessaire que le Conseil d'Administration se prononce lorsque l'enveloppe prévisionnelle maximum risque d'être dépassée,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter la mise à jour des plafonds budgétaires pour les opérations listées ci-dessous.

	Montant maximum 2025 voté	Nouveau montant <u>maximum</u> proposé
Exposition Harkis	- €	15 000 €
Prix littéraire des lycéens	60 000 €	68 000 €

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 12 novembre 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

